



Réunion du 11 Mars 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne .

PV N. 26

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Patrice LAMOTHE - Alexandre DUFFOSSET - Corentin COUTURAUD - Nicolas RUAUD - Olivier FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Concernant les matchs en retard déjà programmés, nous vous rappelons qu'il est possible de les jouer en semaine, le samedi ou à des horaires différents et même en nocturne si les conditions le permettent. Il suffira d'avoir l'accord des 2 clubs et en informer le district à l'avance pour validation.

COMPETITIONS U 17

► U17 D2:

- **Match N° 53641 Journée 05 entre US Couzeix-Chaptelat 2 et JA Isle 3 du 01/03/2025.**

Conformément au PV N°19 de la "Commission Litiges et contentieux" La commission enregistre le résultat suivant :

US Couzeix-Chaptelat 2 2 buts 0 point JA Isle 3 0 but -1 point .

► U17 D3:

- **Match N°54253 Journée 02 entre Ent Aix/Cognac/Saint Priest et Ent SCS/FCS/FCCO du 22/03/2025.**

Se jouera le 19/04/2025 à 15H00 à ST PRIEST S/AIXE.

► U17 Coupe Consolante :

1/4 de finale:

- **Match entre Bessines ANF GJ et USA Condat/Vienne du 15/03/2025.**

Se jouera le même jour à Arnac la Poste à 15H00

COMPETITIONS U 15

► U15 D2 :

- **Match N°54333 Journée 04 entre Ent USF/SCS/FCCO et US Saint Léonard De Noblat du 15/03/2025.**

Se jouera le même jour à Oradour Sur Vayres à 15H00.

► U15 D3 :

Poule A:

- **Match N°54373 Journée 04 entre AS Saint Just Le Martel et Limoges ASPTT du 15/03/2025.**

Se jouera le même jour à 15H30 à Saint Just Le Martel.

- **Match N°54374 Journée 04 entre ASA Bosmie-Charroux 2 et AS Ambazac du 15/03/2025.**

Se jouera le même jour à 13H00 à Charroux.

Poule B:

- **Match N°54400 Journée 05 entre Ent Nantiat-Compreignac et GJ FUN 87 du 15/03/2025.**

Se jouera le même jour à 16H30 à Nantiat.

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE